



Squat ?? Mise en demeure

Par Lea6784

Bonjour,

J'ai signé un bail avec une agence « en ligne ». J'ai donné 3x le loyer soit 3500? en garanti. Il y a 2 mois.

je suis ensuite aller en vacance, une semaine après mon retour, la gardienne sonne à ma porte en me demandant qui je suis. Je lui explique alors que je suis la nouvelle locataire et elle me répond que je suis en squat je lui donne le bail elle me dis que c'est un faux et que l'immeuble est un hlm.

une semaine après (hier) je recois un doucement du préfet qui me met en demeure de sortir sinon il fait appel aux forces de l'ordre pour m'expulser

tout me tombe dessus. Est ce que je vais être expulsé dans 6 jours ?? J'ai deux enfants de 4 et 3 ans je suis mère célibataire

je ne sais pas quoi faire

Par Nihilscio

Bonjour,

De toute évidence vous êtes victime d'une escroquerie pour laquelle il faut déposer plainte.

En expliquant que vous êtes de bonne foi, vous obtiendrez probablement un délai mais vous ne pourrez rester dans ce logement. Il faut immédiatement partir à la recherche d'un nouveau logement si vous ne l'avez déjà fait.

Par jodelariege

bonjour

oui mais comment êtes vous entré dans ce logement?, qui vous a donné les clés?
car suivant les écrits sur ce forum:

"<https://droit-finances.commentcamarche.com/forum/affich-9182430-squat-mise-en-demeure>"

il s'agit plutôt d'un squat volontaire dans le but de régulariser ensuite...ce qui n'est pas accepté par la loi